

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/05/2022

Le 13/05/2022, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 18/05/2022 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Compte de Gestion 2021 ;
- Compte administratif 2021 ;
- Tableau du CA 2021 ;
- Reprise des exercices antérieurs ;
- DM 1 au BP 2022 ;
- Délégation pour autoriser la signature d'une Ligne de Trésorerie ;
- Délégation pour autoriser la signature de la convention avec le collège Sainte Anne pour l'utilisation de la salle des sports ;
- Avis sur le Projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI ;
- Questions diverses.

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD — Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN – François LO PRESTI.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à M. Baurin
Florence LIENARD qui a donné procuration à T. Halluin

Absent(e) :

Isabelle DELOBEL - Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

Après lecture, le compte rendu de la séance du 07/04/2022 est approuvé à l'unanimité

FINANCES

Compte de Gestion et Compte Administratif (CA) 2021

M. Philippe MARCHAL, adjoint aux finances, donne lecture à l'Assemblée, des chiffres 2021 qui correspondent aussi bien pour le comptable que pour l'ordonnateur, à :

Section de fonctionnement à :

Dépenses : 1 166 787.47 €

Recettes : 1 363 492.48 €

D'où un excédent de recettes de : 196 705.01 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 187 135.49 €

Recettes : 1 581 116.83 €

D'où un excédent de recettes de : 393 981.34 €

Vote du Compte de Gestion : à l'unanimité

Vote du Compte Administratif : à l'unanimité - M. Le Maire n'a pas pris part au vote.

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Après explications, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer :

- une Ligne de Trésorerie : avec la Caisse d'Epargne, pour un montant maximum de 360 000 euros, sur 1 an avec un taux d'intérêt applicable à un tirage de ESTER + marge de 0,90 %, dans l'attente du versement du solde des subventions concernant la construction du Bâtiment du Cœur de Vie ;
- la convention avec le collègue Sainte Anne pour l'utilisation de la salle des sports ;
- la convention AFAC pour le ramassage des animaux errants (1 contre : JM Bernard).

INFORMATION est donnée que les élections législatives auront lieu au Cœur de Vie, rez de Jardin (et non rez de Chaussée) de 8h à 18h. (et non à la salle polyvalente).

Le Maire
Bruno CELLIER

